

Gasville / Oisème



Jouons Collectif A 154

SAINT-PREST, le 11 février 2019

Monsieur Philippe TOUSSAINT
Président de l'Association
Vieilles Maisons Françaises
93, rue de l'Université
75007 PARIS

Monsieur le Président,

Monsieur Bertrand de MAUPEOU et Monsieur Stéphane d'Alès, vous ont fait part de notre inquiétude suite au projet de mise en concession autoroutière des RN 154 et RN 12. La DUP a été signée le 4 juillet 2018 par Edouard Philippe, Nicolas Hulot et Elisabeth Borne.

Le fuseau tel qu'il a été défini nuirait gravement à la protection des cônes de vue de la Cathédrale, notamment pour les usagers qui emprunteront la D906 en venant de Maintenon et la D6 en venant de Saint-Prest ainsi que les pèlerins. (cf. photos ci-jointes)

Lors de votre récente visite à la Cathédrale de Chartres, vous avez émis le souhait de connaître le tracé du projet alternatif appelé MOB28 passant à l'Ouest de Chartres comme le recommande d'ailleurs le commissaire enquêteur dans sa réserve n°2.

MOB28, s'il est perfectible répond tout à fait aux besoins de mobilité au quotidien à moindre coût, que ce soit financier ou en terme de consommation de riches terres de Beauce.

SAINT-PREST et GASVILLE OISÈME ENVIRONNEMENT

18, les Hauts du Château 28300. SAINT-PREST

Tél. 06 86 68 20 62. Site internet. www.stprest-environnement.org

Nous joignons à ce courrier le tracé proposé, et le tableau comparatif entre le projet MOB28 et une concession autoroutière.

Vous pouvez également prendre connaissance de l'ensemble du projet alternatif en consultant notre site internet www.stprest-environnement.org onglet «MOB28 le projet alternatif».

Créées en 2008, nos associations n'ont pas cessé de se mobiliser contre un projet de concession alors qu'il est « possible de faire autrement » en utilisant et aménageant l'existant, selon les recommandations du Grenelle de l'Environnement.

À toutes fins utiles, nous tenons à vous préciser que deux recours ont été déposés auprès du Conseil d'État :

L'un par le Cabinet de Maître Corinne LEPAGE mandaté par la F.E.E.L. au nom de toutes les associations et par la commune de CHAMPHOL, le 4 septembre 2018,

L'autre par Maître Bruno GALY, avocat au Barreau de CHARTRES, mandaté par un collectif de particuliers habitant les communes impactées autour de CHARTRES, le 30 août 2018.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour vous fournir tous compléments d'information qui pourraient vous être utiles.

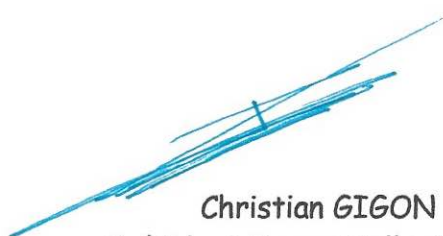
Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et du soutien que vous pourrez nous apporter.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en notre profond respect.



Martine ~~CARRÉ~~

Présidente Saint-Prest et
Gasville-Oisème Environnement



Christian GIGON
Président Jouons Collectif A 154

PJ - 6

Pour information copie : Bertrand de MAUPEOU, Stéphane d'Alès

SAINT-PREST et GASVILLE OISÈME ENVIRONNEMENT

18, les Hauts du Château 28300. SAINT-PREST

Tél. 06 86 68 20 62. Site internet. www.stprest-environnement.org